## LA MAISON CHARLEBOIS

# Les Charlebois «Autour de Jérémie Charlebois» par Denis Charlebois<sup>1</sup>

«Les Charlebois sont légion dans la Petite-Nation. Plusieurs familles et individus portant ce nom sont des descendants de Dominique, 1781-1849, et ils habitent toujours à Montebello, dans le village ou la «paroisse». Ainsi en est-il, pour ne nommer que ceux-là, des familles d'Augustin, de Télesphore et d'Ernest.

Mais mon propos devant se limiter à la lignée de mon grand-père, je résumerai en disant que Dominique engendre Jean-Baptiste qui engendre Basile qui, lui-même, a 16 enfants. Au plus jeune, on donne le nom de Jérémie. Celui-ci exerce le métier de cordonnier et, comme dans la chanson, «il faisait fort bien les souliers»... et des bottes presque inusables pour les draveurs. Qu'il travaille le cuir, cela va presque de soi. Son père est maître-tanneur et plusieurs membres de la famille sont aussi cordonniers, tanneurs et selliers. Jérémie est, de plus, agent des terres. C'est sans doute ce qui lui permet d'agrandir sa maison et de lui donner le cachet victorien qu'on lui connaît.



Maison ancestrale des Charlebois<sup>2</sup> Photo: Archives Denis Charlebois

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> ALLARD, Yves Michel. *Histoire de Montebello 1929-2003*, Société historique Louis-Joseph-Papineau inc., Transcontinental Gagné, Louiseville, 2003, pages 276-280.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Denis Charlebois ouvre en avril 1998 une boutique «Gens du Pays», galerie d'art et boutique d'artisanat. Ainsi son commerce lui permet de conserver la maison ancestrale.

En 1875, il épouse Eloïse Rollin. Le couple a 16 enfants. Au 15<sup>e</sup>, on donne le joli nom d'Ephrem. «Mes parents sont sans doute à court de noms», dit le principal intéressé. Brillant élève, aussi bien à l'école du village qu'à l'Institut agricole d'Oka, il prend tout de même la relève de son père comme cordonnier. C'est d'ailleurs à partir de la vieille cordonnerie qu'il bâtit sa maison, aujourd'hui le 628 de la rue Notre-Dame, après avoir convolé en justes noces avec Sara Arcand, originaire d'Alfred. Celle-ci exerce d'ailleurs un métier similaire à celui de son époux puisque, à cette époque, «elle coud pour les autres», à l'étage du magasin Cadieux de Lefaivre.

Le couple déménage en 1943 [aujourd'hui le 626 de la rue Notre-Dame] avec leurs cinq garçons, l'aîné n'a vécu que quelques semaines, et il partage la maison ancestrale avec Éloïse, veuve depuis 1930. Une petite fille vient compléter la famille nouvellement installée.

Mon père exerce encore son métier durant quelques années; puis, en 1947, il ferme boutique et trouve un emploi dans la construction. Au cours des années, il a comme employeurs : Alphonse Dupont, Charley Laviolette et Sam Filion. Il travaille aussi, comme homme de cour, à la manufacture Blais et, comme journalier, à l'École Ménagère des Sœurs Grises. Il est aussi, pendant trois ans, bedeau de la paroisse avant de prendre sa retraite.

Durant près de 30 ans, il met enfin en valeur ses dons intellectuels et sa mémoire prodigieuse. Mon père est un passionné de sciences naturelles et, surtout, de botanique. Il tient sans doute cela de sa mère. Celle-ci a d'ailleurs laissé un témoignage tangible de son goût pour la nature : un grand cadre qu'elle confectionne en 1878. Ce cadre est exposé dans le transept est de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours de Montebello.

Déjà, bien avant sa retraite, il commence à explorer la forêt toute proche. Cela prend la forme de sorties en famille. Le dimanche, après le dîner, il entraîne sa marmaille dans le bois. Maman nous accompagne à l'occasion. Mais souvent, elle demeure au village se payant entre autres, une visite au Saint-Sacrement.

Avec papa, le parcours est à peu près toujours le même. On monte la rue Saint-François-Xavier puis on tourne sur la rue Saint-Edouard, passant devant la vieille manufacture Blais et la laiterie Racicot, au coin de la montée Major. Saluant au passage le Petit-Bois-à-Quesnel, nous descendons vers la voie ferrée. Certains dimanches, nous empruntons celle-ci pour aller aux Chutes-à-Pesant ou à la sucrerie Huneault.

Plus rarement, nous tournons vers l'ouest, pour nous rendre au «rond de courses». Mais la plupart du temps, nous marchons direction nord, vers la montagne. Le parcours est éprouvant pour les petites jambes des plus jeunes. Nous nous donnons aussi du courage en prenant le pas militaire en nous rappelant que : «Un éléphant ça trompe énormément» ou que «Un mille à pied ça use les souliers». Papa, lui, s'attarde à explorer la bordure du chemin rêvant, sans doute, au jour où il aurait le temps de cueillir et d'identifier toutes ces plantes qui y poussaient. Il en profite pour attirer notre attention sur la beauté de l'une d'elles ou de nous mettre en garde contre le danger que représentent certaines autres dont la célèbre «herbe à puces». La montée de la grande côte se fait évidemment au ralenti. En haut, nous attendent un vieux pommetier et un senellier [aubépine ponctuée] dont les beaux fruits rouges nous laissent sur notre appétit : des insectes l'ayant visité avant nous. Quelques minutes plus tard, nous arrivons à l'orée du bois que nous saluons de nos cris. Et l'écho, fidèlement, nous renvoyait les «Allô!» et «Bonjour!» que nous lui lancions de toute la force de nos jeunes poumons.

Souvent aussi les cloches de l'église annoncent, au loin, un baptême ; on faisait des petits en ce temps-là, au Québec. C'est à cet endroit aussi, qu'en juin, nous allons cueillir les petites fraises avec lesquelles, maman fait de délicieux desserts.

Au retour de cette excursion, nous nous amusons à nous laisser entraîner par la pente des deux côtés. Souvent, à l'approche du village, nous assistons aux manœuvres des locomotives à vapeur qui rassemblent les wagons de fret pour un prochain voyage vers Montréal ou Ottawa.

C'est dans les années 1950 que papa se met sérieusement à l'étude des «mauvaises herbes». Armé d'un premier recueil de la «Flore laurentienne», il en usera quatre, et de beaucoup de patience, il se met en frais d'identifier toutes les plantes qu'il cueille lors de ses excursions ou même sur les lieux de travail. C'est à cette époque qu'il rencontre le frère Rolland-Germain, proche collaborateur du frère Marie-Victorin. Il correspond avec plusieurs autres botanistes professionnels. En retour, il sert de guide à certains d'entre eux qui viennent herboriser dans la région. Mais ce qu'il aime par-dessus tout, c'est de transmettre son savoir et surtout sa passion aux amateurs, jeunes ou moins jeunes, qui le consultent. Il trouve d'ailleurs que l'on ne fait pas beaucoup de place aux sciences naturelles dans les programmes scolaires. Aussi, lorsqu'en 1968, il donne son herbier à l'université de Sherbrooke, il ne demande comme toute monnaie d'échange que cela aide quelques jeunes à découvrir la beauté de notre Flore.

Durant de nombreuses années encore, il arpente les bois, les champs et les rivages de la région. Et, au retour de ses sorties, patiemment, il s'applique, de ses gros doigts, à étaler ses chères plantes entre des feuilles de papier journal, à les faire sécher puis les disposer sur des cartons achetés au Jardin botanique. Cette «folie des plantes» ne le quitte que dans les derniers mois de sa vie. À 92 ans, sa mémoire commence à le trahir et il lui devient difficile d'identifier l'herbe la plus commune, à lui qui avait mémorisé les noms latins, français et anglais de la presque totalité des plantes de la Petite-Nation.

Vous qui lisez ces lignes, lorsque vous vous arrêterez pour admirer une plante sauvage de notre région, pensez que pendant plus d'un demi-siècle, quelqu'un s'est émerveillé, avec des yeux d'enfant, devant toute cette beauté qui nous entoure. Il répondait en cela, à la douce invite du Christ aux hommes : "Considérez le lis des Champs!"»

# DÉSIGNATION DU MONUMENT HISTORIQUE LA MAISON CHARLEBOIS MOTIFS DE LA CITATION

Le Conseil de la Municipalité de Montebello reconnaît la valeur patrimoniale de La Maison Charlebois. L'intérêt patrimonial de La Maison Charlebois repose sur sa valeur architecturale et historique.

Cette maison a été construite en deux étapes. La partie arrière fut construite en 1840 alors que la partie avant a été complétée en 1905.

En 1841, il est dit au **Terrier Papineau** que Bazile Charlebois a son emplacement sur la partie ouest du lot 34 où il possède un terrain de 8 arpents. En 2 010, le propriétaire et occupant de la maison représente la 6<sup>e</sup> génération de cette famille Charlebois, de Montebello.

À la fin des années 1930, Éphrem Charlebois y a tenu un commerce de cordonnerie. Pendant ses loisirs ce véritable «cordonnier savant» a monté un herbier d'une très grande qualité scientifique, qu'il a offert à l'Université de Sherbrooke en 1968. Il a correspondu et collaboré avec plusieurs botanistes influents de son époque, le frère Rolland Germain notamment, un très proche collaborateur du frère Marie Victorin, auteur de la célèbre «*Flore Laurentienne*». En plus d'être cordonnier et botaniste, monsieur Éphrem Charlebois a également été bedeau de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours.

Dans les années 1990, Denis Charlebois, fils d'Éphrem, y a tenu une galerie d'art nommée «Gens du pays» qui présentait les œuvres de plusieurs artistes et artisans de la région.

La maison a conservé son apparence d'origine, elle présente un très haut niveau d'intégrité. Le volume et l'emplacement de ses ouvertures, portes et fenêtres, n'ont pas été modifiés. Le revêtement de bois des murs extérieurs, les nombreux éléments ornementaux de bois et de fonte qui caractérisent le bâtiment ont pour la plupart résisté aux outrages du temps. Cette maison est un élément important du patrimoine bâti de Montebello et de l'Outaouais. La maison se compose d'un corps principal, de plan rectangulaire, d'une tourelle et d'une annexe de plan carré qui est en fait la première partie de la maison à avoir été construite. Le corps principal présente un toit à quatre versants de faible pente, une corniche débordante ornée de consoles.

Une galerie couverte d'un toit fait le tour de la maison. Cette galerie comporte des éléments décoratifs en bois et en fonte très en vogue à l'époque victorienne. Les poteaux de bois tourné, les lambrequins et les aisseliers de bois de la galerie sont remarquables; les menuiseries de finition donnent tout son cachet à cette résidence. Le garde-corps en fonte moulée donne aussi beaucoup de caractère à l'ensemble. Le revêtement du toit de la galerie et de la partie arrière de la maison est en tôle à baguettes. La symétrie des ouvertures est aussi une caractéristique de la résidence. La partie arrière est coiffée d'un toit à deux versants de forte pente, elle présente un étage et demi tandis que la partie avant comporte un rez-de-chaussée et un plein étage. Le revêtement des murs, en planches à feuillure, est présent sur toute la maison. Le style italianisant, populaire durant l'ère victorienne, a inspiré la conception de la maison et de ses composantes ornementales.

La citation du bâtiment vise la conservation du bâtiment et le respect de son intégrité architecturale. La citation favorisera la mise en valeur de ce bâtiment centenaire qui a une valeur identitaire certaine pour les citoyens de la Municipalité.

La reconnaissance et la protection de cet élément significatif du patrimoine bâti de Montebello, contribuera au développement du tourisme culturel sur son territoire, ce que le Conseil municipal souhaite favoriser. Elle fait d'ailleurs partie du circuit patrimonial développé par la Société historique Louis-Joseph-Papineau inc

# **RÉSOLUTION NUMÉRO 2010-09-285**

# $\label{eq:reconstruction} R\`{e}glement\ N^0\ 757\text{-}2010$ concernant la citation de la maison Charlebois à titre de monument historique

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 19 juillet 2010;

Attendu que cet avis spécifiait la désignation du bien cité en rubrique et les motifs invoqués;

Attendu que la *maison Charlebois* est d'intérêt patrimonial, en raison de sa valeur historique et architecturale;

Attendu qu'un tel règlement permet de reconnaître et de préserver le caractère patrimonial de ce bâtiment;

Attendu que le Conseil a jugé bon d'adopter un règlement de citation d'un monument historique en vertu de la Loi sur les Biens Culturels (L.R.Q. art. 70 à 84);

Par ces motifs,

Proposé par Monsieur le conseiller **Yves Michel Allard** Appuyé par Madame la conseillère **Carole Labonté** 

Que le présent règlement soit adopté :

#### Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2. CITATION**

La *maison Charlebois* est citée comme monument historique, conformément à l'article 75, ch. B-4, de la Loi sur les Biens Culturels.

#### Article 3. Effets de la citation

- 3.1 Tout monument historique cité doit être conservé en bon état.
- **3.2** Quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon, quant à son apparence extérieure, un monument historique cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument et obtenir au préalable l'autorisation du Conseil selon la procédure établie par le présent règlement.
- 3.3 Nul ne peut, sans l'autorisation du Conseil, démolir tout ou partie d'un monument historique cité, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

## Article 4. Conditions d'acceptation des travaux

Les travaux exécutés sur le bâtiment cité par règlement ne peuvent avoir pour effet d'altérer les éléments sur lesquels sont fondés son intérêt patrimonial. La volumétrie du bâtiment, la dimension et l'emplacement des ouvertures, les matériaux de revêtement des murs extérieurs, les matériaux et la technique utilisée pour le revêtement du toit de la galerie doivent être respectés.

## Les travaux devront viser à préserver ou à restaurer, entre autres :

- la volumétrie du bâtiment;
- ➤ le revêtement original du toit de la galerie en tôle à baguettes;
- > l'emplacement et les dimensions des ouvertures originales;
- les revêtements extérieurs originaux, en planches à feuillure;
- les ornements de bois et de fonte qui caractérisent le bâtiment.

# Trois types d'intervention sont possibles :

- L'intervention minimale est l'entretien et le maintien en bon état du bâtiment.
- La réhabilitation des traits d'origine.
- La transformation de la fonction du bâtiment.

## Article 5. Procédure d'étude des demandes de permis

**5.1** Quiconque désire procéder à l'un ou l'autre des travaux décrits à l'article 4 doit au préalable : présenter un avis écrit au directeur général de la municipalité;

annexe à sa demande de permis de construction.

- **5.2** Sur réception de la demande officielle complète, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) l'étudie et formule ses recommandations.
- **5.3** Le Conseil, à la lumière des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, rend sa décision. Si le Conseil est d'avis que la demande est acceptable, celui-ci peut y fixer des conditions particulières. Si le conseil refuse la demande, il doit exprimer par écrit les motifs du refus.
- **5.4** Une copie de la résolution indiquant la décision du Conseil, accompagnée de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme doit être transmise au requérant par le directeur général.
- **5.5** Si la décision du Conseil permet certains travaux sur le bâtiment cité, un permis doit être obtenu conformément au règlement sur le lotissement, le zonage et la construction avant le début des travaux. La résolution indiquant la décision du Conseil fait partie intégrante du permis émis.

#### Article 6. Délais

L'inspecteur délivre le certificat dans les 90 jours de la date du dépôt de la demande, si celle-ci satisfait à toutes et chacune des conditions prescrites par ce règlement.

#### Article 7.

# **Documents requis**

Tout ce qui peut faciliter la bonne compréhension du projet, tels que des croquis, des plans, des élévations, des coupes schématiques, listes des matériaux et couleurs utilisées, etc.

#### Article 8. Pénalités et sanctions

Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 103 à 110 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4).

#### Article 9. Mise en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

# **Charles-Guy Beauchamp**

Secrétaire-trésorier et directeur général

**Pierre Bertrand** 

Maire